

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DIMENSIONS ORGANISATIONNELLES
DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

**CODE : 983022 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS ORGANISATIONNELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de prendre en compte des dimensions organisationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif ; d'acquérir les fondements théoriques relatifs à la sociologie des organisations ;
- ◆ d'étudier une situation professionnelle à l'aide de repères fournis par l'analyse organisationnelle ;
- ◆ de concevoir une stratégie d'actions dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif tenant compte de cette analyse.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts et processus relatifs à la philosophie, à la sociologie, au droit, aux sciences économiques et politiques et à l'éducation pour la santé sur lesquels s'appuie le travail d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'analyser des situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Sciences humaines et sociales », code 983018 U36D1 classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir de situations professionnelles,
dans le respect d'un cadre éthique et déontologique,*

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la sociologie des organisations ;
- ◆ d'analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir...) ;
- ◆ de poser des hypothèses de travail psycho-éducatif en tenant compte :
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - du mandat qui lui est donné,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - des missions et valeurs de l'institution ;
- ◆ de développer des stratégies d'actions dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif visant un changement, sur la base de l'analyse de l'organisation, des logiques institutionnelles et communicationnelles et du repérage des facteurs idéologiques et culturels.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Sociologie des organisations

sur base de diverses situations organisationnelles,

- ◆ d'identifier les statuts, les rôles, les responsabilités, les valeurs, les missions, les mandats... des différents intervenants et de préciser leur place dans l'organisation ;
- ◆ d'identifier les différentes composantes de l'organisation et les différentes logiques de fonctionnement ;
- ◆ de repérer les tensions, les conflits, les convergences entre les objectifs et les enjeux individuels et collectifs ;
- ◆ de repérer les opportunités et les contraintes de l'organisation, y compris les compétences et les ressources, nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels ;
- ◆ d'analyser l'organigramme institutionnel, de développer une approche stratégique de l'organisation et de prendre en compte le rôle de l'informel dans l'organisation ;

- ◆ de définir les concepts de créativité, de pouvoir, d'autorité et les éléments de base de l'analyse stratégique (acteur, zone d'incertitude, marge de liberté, système d'action...);
- ◆ d'illustrer des problématiques relatives aux ressources humaines dans l'organisation telles que la motivation et l'identité professionnelle.

4.2. Méthodologie de l'analyse organisationnelle

sur base de diverses situations organisationnelles,

- ◆ d'interroger les logiques institutionnelles et les logiques d'acteurs par une approche classique et stratégique des organisations : les rapports de pouvoir, l'organisation du travail, l'espace, l'organigramme, les finalités et objectifs, la circulation de l'information, les modes de décision et de coordination ;
- ◆ d'analyser des logiques institutionnelles et communicationnelles au regard de différents concepts tels que : règles, système de communication, stratégies de pouvoir notamment par pression et légitimation, modes de coopération et d'engagement, rapport à l'environnement ;
- ◆ de situer un événement dans son contexte organisationnel et son environnement ;
- ◆ d'identifier les facteurs qui engendrent des répercussions sur le système (coopération, conflit, violences institutionnelles...);
- ◆ de mener une analyse du jeu des acteurs ;
- ◆ de détecter les ressources et résistances au changement et à l'innovation, y compris les facteurs culturels / idéologiques, et de voir dans quelle mesure elles peuvent agir comme des leviers pour l'action ou au contraire comme des contraires ;
- ◆ de développer à partir des analyses des stratégies d'actions ;
- ◆ de porter un regard critique sur le fonctionnement de l'organisation.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Méthodologie de l'analyse organisationnelle », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Sociologie des organisations	CT	B	23
Méthodologie de l'analyse organisationnelle	CT	F	33
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70